



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau de la santé animale
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service
DGAL/SDSPA/2015-267
20/03/2015

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Passage de la gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : Cette note présente les modalités de gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal qui est à mettre en œuvre à partir de 2015. Sont concernés par cette gestion informatisée i/ la programmation de la prophylaxie maladie d'Aujeszky en élevage plein air et en élevage de sélection-multiplication et peste porcine classique en élevage de sélection-multiplication et en abattoir, ii/ l'impression des documents d'accompagnement des prélèvements (DAP), iii/ le suivi de la réalisation de la prophylaxie, iv/ les demandes d'analyses et retours (résultats d'analyses) sous format edi-sacha dans Sigal. Une phase de test sera conduite dans quelques départements au cours du premier trimestre 2015, puis l'outil Sigal devra être utilisé par l'ensemble des départements à partir de juin 2015. Ce passage à une gestion sous Sigal de la prophylaxie porcine précède la délégation de cette gestion qui devra intervenir en 2016.

Textes de référence : Directive 90/429/CEE modifiée du Conseil du 26 juin 1990 fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et aux importations de sperme d'animaux de l'espèce porcine ;

Décision 2008/185/CE modifiée établissant des garanties supplémentaires concernant la maladie d'Aujeszky pour les porcs destinés aux échanges intra-communautaires et fixant les critères relatifs aux renseignements à fournir sur cette maladie ;
Arrêté ministériel du 28 janvier 2009 fixant les mesures de prophylaxie et de police sanitaire dans les départements indemnes ;
Arrêté du 14 août 2001 relatif aux conditions sanitaires requises pour les échanges intracommunautaires de bovins et de porcins ;
Arrêté du 7 novembre 2000 modifié fixant les conditions de police sanitaire exigées pour la diffusion de semence porcine ;
Arrêté du 9 juin 1994 relatif aux règles applicables aux échanges d'animaux vivants, de semences et d'embryons et à l'organisation des contrôles vétérinaires ;
Directive 2001/89/CE du conseil du 23 octobre 2001 relative à des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique ;
Décision 2002/106/CE du 1er février 2002 portant approbation d'un manuel diagnostique établissant des procédures de diagnostic, des méthodes d'échantillonnage et des critères pour l'évaluation des tests de laboratoire de confirmation de la peste porcine classique ;
Arrêté du 23 juin 2003 fixant les mesures de lutte contre la peste porcine classique ;
Arrêté du 2 octobre 2003 établissant certaines mesures de prophylaxie applicables en raison de la présence de la peste porcine classique chez les sangliers sauvages ;
Arrêté du 29 décembre 2009 désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire ;
Arrêté du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Ref. BSA : 1410051

Suite à la mise en place du flux entre BDPORC et Sigal, résultant notamment en la transmission des données métier issues de la déclaration d'activité dans Sigal, le passage de la gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal avec édition de document d'accompagnement des prélèvements (DAP) est maintenant possible.

I. Portée de cette évolution :

Cette gestion porte pour la filière porcine (porcs domestiques et sangliers) sur (Annexe 1) :

- la surveillance sérologique vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky (MA) dans les élevages plein-air et les élevages de sélection – multiplication (AM du 28 janvier 2009 et NS DGAL/SDSPA/N2013-8010) ;
- la surveillance sérologique vis-à-vis de la peste porcine classique (PPC) dans les élevages de sélection – multiplication et en abattoir (NS DGAL/SDSPA/N2014-774).
- la surveillance sérologique et virologique vis-à-vis de la PPC en abattoir (NS DGAL/SDSPA/N2014-774).

Pour rappel, il est attendu en matière de prophylaxie MA à l'étage de production pour les élevages plein air :

- dans les sites d'élevage naisseur ou naisseur-engraisseur : contrôle annuel de 15 reproducteurs (ou futurs reproducteurs) ou de l'ensemble des reproducteurs et futurs reproducteurs si l'effectif est moindre ;
- dans les sites d'élevage post-sevreur et engraisseur : contrôle annuel de 20 porcs charcutiers ou l'ensemble si l'effectif est moindre.

Pour les élevages de sélection-multiplication :

- prophylaxie sérologique MA 4 fois par an sur 15 reproducteurs ou futurs reproducteurs ou l'ensemble si l'effectif est moindre ;
- prophylaxie sérologique PPC 1 fois par an sur 15 reproducteurs ou futurs reproducteurs ou l'ensemble si l'effectif est moindre.

Le chantier d'informatisation concerne les étapes suivantes :

- la programmation de la prophylaxie ;
- l'impression des DAP ;
- le suivi de la réalisation de la prophylaxie ;
- les échanges relatifs aux demandes d'analyses et retour (résultats d'analyse) sous format EDI-SACHA avec les laboratoires.

Le schéma mis en place est celui d'une campagne nationale annuelle (portant sur l'année civile), avec mise à disposition d'interventions modèles et programmation au fil de l'eau par les DDecPP (Annexe 2).

La programmation porte sur :

- le paramétrage du plan prévisionnel et la campagne de prophylaxie. Ce paramétrage permet de sélectionner les ateliers concernés par les opérations de prélèvement.
- l'édition et l'impression des documents d'accompagnement des prélèvements (DAP) et la création et l'envoi des demandes d'analyses informatisées (DAI). L'édition des DAP permet de prescrire au vétérinaire sanitaire les prélèvements à réaliser et au laboratoire les analyses à effectuer sur ces échantillons, ce qui est confirmé par l'envoi de la DAI.

Il est bien entendu qu'une telle gestion nécessite, avant toute opération administrative de sa programmation, qu'un certain nombre d'opérations soient menées pour s'assurer de la complétude de sa programmation et notamment (liste non exhaustive) :

- maintenance des ateliers et établissements de Sigal (via mise à jour dans BDPORC)
- vérification de la typologie des ateliers
- vérification du mandat sanitaire ou de l'habilitation sanitaire du vétérinaire

Toutes ces opérations peuvent être menées au jour le jour, ou réalisées ponctuellement avant la programmation de la campagne proprement dite. Elles sont fondamentales pour disposer des informations sur les ateliers concernés par la campagne de prophylaxie les plus à jour possible et ainsi éviter des retours sur la programmation, des défaut d'intégration ou excès d'intégration d'ateliers dans la campagne annuelle, des envois de DAP à des mauvais destinataires etc..

Les modalités de mise en œuvre de cette campagne et sa programmation sont disponibles en annexe 2. Le choix du laboratoire d'envoi de la DAI suivra les habitudes locales.

Les suites d'interventions, notamment de police sanitaire seront détaillées dans une note de service à paraître avant juin 2015.

2. Rôle des laboratoires :

Il est attendu que les laboratoires agréés vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky et ceux agréés vis-à-vis de la peste porcine aient paramétré les fiches de plans (*EAUJSVS*, *GPCCSVS* et *EPCCSVV*) dans leur lims (acronyme de Laboratory Information Management System) d'ici le 1er avril 2015 en vu de l'échange de données au format EDI-SACHA (demandes et résultats d'analyses) dans le cadre de la gestion de la prophylaxie porcine.

Les laboratoires auront les descripteurs suivants issus du DAP (information reportée par le vétérinaire sur le DAP accompagnant les échantillons) à saisir sous Sigal :

- au niveau de l'intervention, le nombre d'animaux présents concrétisé par 2 descripteurs :
 - † nombre de porcs charcutiers présents ;
 - † nombre de porcs reproducteurs présents.NB : ces informations sont reportées par le vétérinaire sur le DAP accompagnant les échantillons au laboratoire.
- Au niveau de chaque échantillon, le type de porc prélevé qui pourra prendre l'une des 3 valeurs suivantes :
 - † reproducteur ;
 - † porc charcutier ;
 - † autre (tels que les sangliers).

Ces descripteurs doivent impérativement être saisis du fait de leur utilisation pour évaluer la bonne réalisation de la prophylaxie par rapport à l'attendu.

Pour rappel, plusieurs analyses peuvent être demandées sur un même tube de sang. S'il s'avérait qu'une partie des analyses était sous-traitée à un second laboratoire agréé, il revient au premier laboratoire destinataire des prélèvements de renvoyer les résultats de l'ensemble des analyses sous Sigal.

3. Suivi de la réalisation de la campagne de prophylaxie :

Le 1^{er} lundi de chaque mois, une extraction des données de réalisation de la prophylaxie sera mise à disposition sur le portail de l'information à l'adresse suivante : <http://intranet.dgal.bmosia.agri/spip.php?article138>, à l'emplacement « Valorisation des données dans le domaine vétérinaire » / « Valorisation des données de Sigal », dans le paragraphe « Extraction de données de dossiers ». Vous pourrez vous appuyer sur ces données pour suivre la réalisation de la campagne annuelle.

4. Calendrier prévisionnel :

Le premier trimestre 2015 sera mis à profit pour réaliser des essais sur le dispositif de gestion dans Sigal dans quelques départements. Les départements identifiés à ce jour sont les départements suivants : 86, 59, 27 et 22. D'autres départements peuvent également dès à présent tester le système, sachant que la remontée des résultats d'analyses dans Sigal **nécessite le paramétrage du lms du laboratoire départemental pour les fiches de plan afférentes à la prophylaxie MA et PPC**. Si vous souhaitez tester le dispositif, je vous remercie de vous faire connaître auprès du bureau de la santé animale (BSA) : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr.

Il est demandé aux départements pilotes de **tenir informé leur cosir lors du 1^{er} retour de rapports d'analyses informatisées (RAI)**. Le cosir s'adressera alors au **BMOSIA**, à la personne en charge des EDI-SACHA, à chacun de ces 1^{er} retours de la phase de test, afin que la cohérence du flux EDI-SACHA soit vérifiée.

Il est également demandé aux départements participant à cette phase de test d'**évaluer le système sur l'ensemble des étapes et de remonter leurs observations au BSA y compris en terme de besoins et d'attentes pour la gestion des résultats de la prophylaxie**. Il leur est également demandé d'évaluer le temps passé pour les différentes étapes (programmation, suivi, etc.) en vue de la délégation prévue en 2016. Un retour de chacun des 4 départements pilotes sur cette évaluation du temps passé aux différentes étapes leur sera demandé avant le 30/04/2015 (synthèse de 1 page maximum envoyée au BSA à l'adresse suivante : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr , en utilisant les termes « N°DEPARTEMENT - synthèse phase pilote prophylaxie porcine » dans l'intitulé du mail).

Il est également demandé à l'ensemble des DDecPP de **prévenir dès à présent les vétérinaires sanitaires** de leur département de cette évolution de la gestion de la prophylaxie porcine.

Enfin, **il est demandé aux départements pour lesquels une délégation est déjà mise en œuvre en matière de prophylaxie porcine de contacter le BSA d'ici le 15/04/2015** afin que leur expérience puisse être partagée et prise en compte dans la future organisation de la délégation de la prophylaxie porcine.

Il est attendu que l'ensemble des DDecPP utilise l'outil de gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal à partir de juin 2015.

La délégation du contrôle de la prophylaxie porcine (MA et PPC) est prévue en 2016.

L'année 2015 est une année de transition. Alors qu'il est attendu que l'ensemble de la prophylaxie porcine soit déléguée en 2016 (pour tous les ateliers concernés par la prophylaxie PPC et MA), le système actuellement en place pour les élevages de l'étage de sélection – multiplication est conservé en 2015. Ainsi, les DDecPP n'ont à gérer, pour cet étage de la production, que les élevages non adhérent à l'Agence de sélection porcine (ASP).

Je vous rappelle ainsi les règles en cours pour les adhérents : des DAP pré-établis par l'ASP sont à utiliser pour les éleveurs de sélection – multiplication dépendant d'un Organisme de sélection porcine (OSP) adhérent à l'ASP (NS 2013-8010). Chaque trimestre, l'ASP fournit à ses adhérents (OSP) un DAP pré-rempli en 1 seul feuillet, conforme au modèle fourni en annexe V de la NS DGAL/SDSPA N2013-8010. Ce DAP, complété par le vétérinaire sanitaire, sera transmis au laboratoire avec les prélèvements. Le laboratoire transmettra les résultats d'analyses accompagnés du DAP à la DDecPP.

La DDecPP vérifiera la bonne réalisation de la prophylaxie, complètera le nombre d'analyses réalisées au laboratoire, conservera l'original et enverra une copie à l'OSP et une copie à l'ASP (**dans un délai maximal de 3 mois suivant la réalisation de la prophylaxie**). **Je vous rappelle à ce titre l'importance de préciser le nombre d'analyses réalisées à l'ASP, afin de permettre le versement de la participation financière de l'Etat aux éleveurs.** Si vous avez une interrogation sur l'adhésion d'un éleveur à l'ASP, vous pouvez contacter l'ASP à l'adresse suivante : asp@asp.asso.fr.

Je vous informe également que l'ASP a relocalisé le traitement des DAP sur son antenne ouest. L'adresse suivante est désormais à utiliser :

Agence de la sélection porcine
La Motte au Vicomte
BP 35104
35651 Le Rheu Cedex

Le réseau des COSIR est à votre disposition pour vous apporter l'appui nécessaire à la bonne réalisation de ce mise en œuvre de la prophylaxie porcine sous Sigal.

Il est important de rappeler que les règles de gestion en cas de non réalisation de la prophylaxie ou de résultats non négatifs restent inchangées (impact sur la qualification sous Sigal, les limitations de mouvements, les prélèvements complémentaires notamment). Il convient de se reporter aux instructions spécifiques (telles que N2013-8010, N2014-774, N2006-8194 et L2012-0741).

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés liées à l'application de cette note.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Gouvernance
et de l'International - C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

Annexe 1 : Mesures de prophylaxie contre la maladie d'Aujeszky et la peste porcine classique

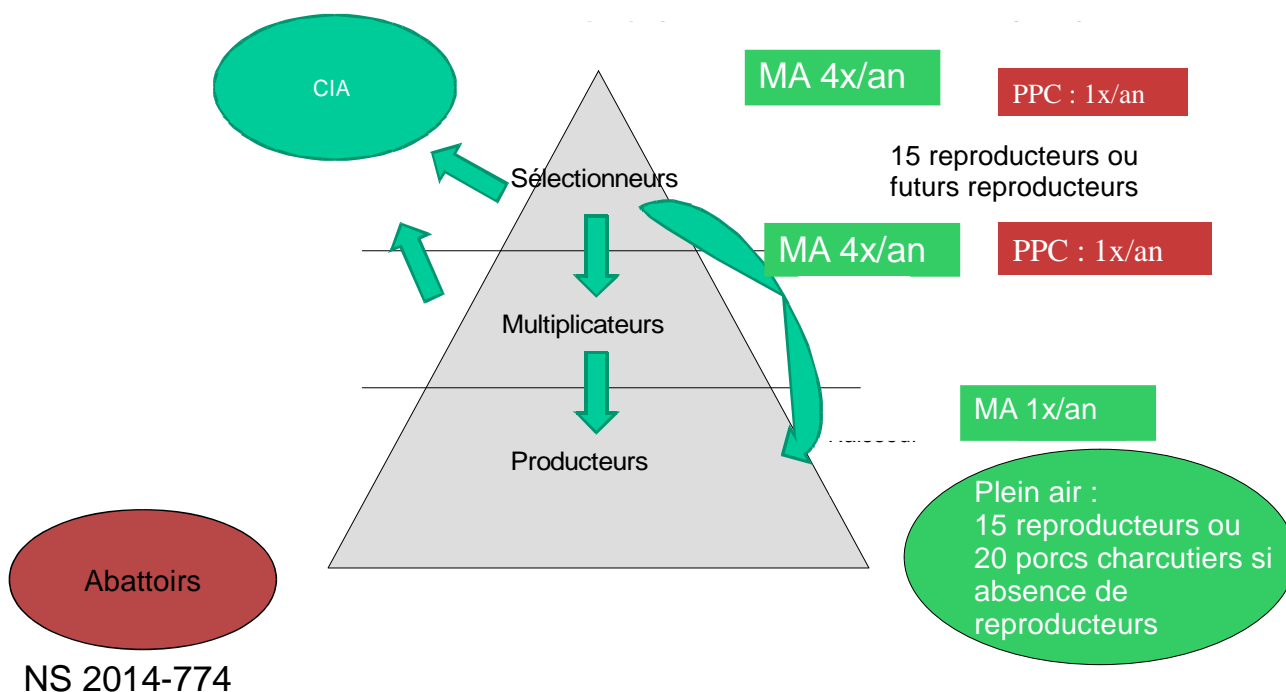


Table des matières






1-Les interventions modèles (IM).....	1
2-Les filtres de sélection sur les ateliers	2
2.1-Présentation des filtres.....	2
2.2-Récupération des filtres	5
3-Création des interventions filles.....	7
3.1-Sélection des ateliers.....	7
3.2-Génération des interventions filles.....	11
3.3-Affectation du laboratoire.....	13
3.4-Impression des DAP.....	14
3.5-Envoi des DAI.....	15
4-Exploitation des interventions.....	17

1- Les interventions modèles (IM)

Les interventions modèles ont été créées pour faciliter la création des interventions à générer par les services.

Ces interventions intègrent un certain nombre de paramètres que sont les plans d'analyses, les descripteurs à renseigner et les matrices à prélever pour l'analyse.

Lors de la génération des interventions à partir des IM, l'ensemble des paramètres seront reportés sur les interventions à réaliser sur le terrain.

N° Intervention	Libellé
 100011128549	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Sanglier en production
 100011128462	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en production
 100011128459	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplica
 100011128456	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication
 100011128454	Prophylaxie porcine-Surveillance PPC à l'abattoir

IM	Stade	Plans	Nb interventions/Atelier
100011128549	Sanglier – Production	EAUJSVS	1 intervention / an
100011128462	Porc – Production (plein air)	EAUJSVS	1 intervention / an
100011128459	Porc – Sélection/Multiplication	EAUJSVS GPPCSVS	1 intervention / an
100011128456	Porc – Sélection/Multiplication	EAUJSVS	3 interventions / an
100011128454	Abattoir	EPPCSVS GPPCSVS	

Pour rappel :

- le plan EAUJSVS est relatif aux analyses sérologiques en élevages vis-à-vis de la MA,
- le plan GPPCSVS est relatif aux analyses sérologiques vis-à-vis de la PPC,
- le plan EPPCSVS est relatif aux analyses virologiques vis-à-vis de la PPC,

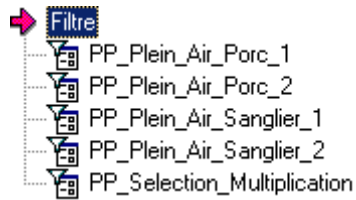
Ainsi, les élevages de l'étage de production, plein air, se verront attribuer 1 intervention et ceux de l'étage de sélection-multiplication 4 interventions (1 intervention relative aux plans EAUJSVS + GPPCSVS et 3 interventions relatives au plan EAUJSVS uniquement). Ces derniers élevages sont effectivement soumis à 4 analyses par an vis-à-vis de la MA et 1 analyse par an vis-à-vis de la PPC.

Les élevages prélevés à l'abattoir pourront se voir attribuer 1 ou 2 plans d'analyses parmi GPPCSVS et EPPCSVS. Il conviendra dans ce cas d'affecter la ou les IM à la DDPP (et non pas à l'atelier). Si un résultat s'avère positif, il convient alors de prévenir la DDPP de provenance de l'animal qui devra alors créer une nouvelle intervention sur l'atelier concerné de façon à pouvoir gérer les suites d'intervention (résultat positif).

2- Les filtres de sélection sur les ateliers

2.1- Présentation des filtres

- 5 filtres ont été créés pour faciliter la recherche des ateliers à sélectionner



- † « [PP_Plein_Air_Porc_1](#) » filtre les ateliers de production de porcins ouverts pour lesquels le descripteur **PC_HBR_SA** (Mode d'hébergement santé animale) est présent. La présence de ce descripteur sous-entend que cet atelier a forcément une date de déclaration d'activité renseignée
- † « [PP_Plein_Air_Sanglier_1](#) » est similaire au filtre « [PP_Plein_Air_Porc_1](#) » pour les élevages de sangliers
- † « [PP_Plein_Air_Porc_2](#) » filtre les ateliers de production de porcins ouverts pour lesquels le descripteur **DATDECLA** (Date de déclaration d'activité) n'est pas présent (absence de déclaration d'activité). Par défaut, ces ateliers doivent être soumis au rythme de prophylaxie des élevages de production plein air, soit analyse relative à la maladie d'Aujeszky une fois par an.
- † « [PP_Plein_Air_Sanglier_2](#) » est similaire au filtre « [PP_Plein_Air_Porc_2](#) » pour les élevages de sangliers
- † « [PP_Selection_Multiplication](#) » filtre sur les ateliers de sélection / multiplication ouverts

Filtre	Critères de filtrage	Application IM
PP_Plein_Air_Porc_1	<ul style="list-style-type: none"> Identifiant atelier égale à EGET_P Présence du descripteur PC_HBR_SA Classe atelier égale à F_HAR_AC,F_P_NAIENG,F_P_NAIPE,F_P_PCENG,F_P_PCNAIS,F_P_PCPE,F_P_PEENG Date de fermeture est vide 	100011128462
PP_Plein_Air_Sanglier_1	<ul style="list-style-type: none"> Identifiant atelier égale à EGET_P Présence du descripteur PC_HBR_SA Classe atelier égale à F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB Date de fermeture est vide 	100011128549
PP_Plein_Air_Porc_2	<ul style="list-style-type: none"> Identifiant atelier égale à EGET_P Descripteur DATDECLA non renseigné Classe atelier égale à F_P_NAIENG,F_P_NAIPE,F_P_PCBONI,F_P_PCENG,F_P_PCNAIS,F_P_PCPE,F_P_PEENG Date de fermeture est vide 	100011128462

Information	Comparaison	Valeur	Suite
Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET P	Et
Descripteur Atelier	Egal à	PC_HBR_SA	Et
Classe atelier	Dans la liste	F_HAR_AC,F_P_NAIENG,F_P_NAIPE,F_P_PCENG,F_P_PCNAIS,F_P_PCPE,F_P_PEENG	Et
Date de fermeture	Est vide		

Information	Comparaison	Valeur	Suite
Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET P	Et
Descripteur Atelier	Egal à	PC_HBR_SA	Et
Classe atelier	Dans la liste	F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB	Et
Date de fermeture	Est vide		

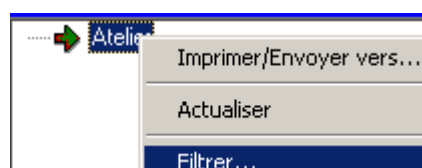
Information	Comparaison	Valeur	Suite
Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET P	Et
Descripteur non renseigné	Egal à	DATDECLA	Et
Classe atelier	Dans la liste	F_P_NAIENG,F_P_NAIPE,F_P_PCBONI,F_P_PCENG,F_P_PCNAIS,F_P_PCPE,F_P_PEENG	Et
Date de fermeture	Est vide		

PP_Plein_Air_Sanglier_2	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiant atelier égale à EGET_P • Descripteur DATDECLA non renseigné • Classe atelier égale à F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB • Date de fermeture est vide 	100011128549																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>(Information</th> <th>Comparaison</th> <th>Valeur</th> <th>) Suite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identifiant atelier</td> <td>Egal à</td> <td>EGET_P - Numéro EGET P</td> <td>Et</td> </tr> <tr> <td>Descripteur non renseigné</td> <td>Egal à</td> <td>DATDECLA</td> <td>Et</td> </tr> <tr> <td>Classe atelier</td> <td>Dans la liste</td> <td>F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB</td> <td>Et</td> </tr> <tr> <td>Date de fermeture</td> <td>Est vide</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			(Information	Comparaison	Valeur) Suite	Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET P	Et	Descripteur non renseigné	Egal à	DATDECLA	Et	Classe atelier	Dans la liste	F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB	Et	Date de fermeture	Est vide		
(Information	Comparaison	Valeur) Suite																			
Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET P	Et																			
Descripteur non renseigné	Egal à	DATDECLA	Et																			
Classe atelier	Dans la liste	F_P_SANGL,F_P_SNGLA,F_P_SNGLB	Et																			
Date de fermeture	Est vide																					
PP_Selection_Multiplication	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiant atelier égale à EGET_P • Classe atelier égale à F_M_ATERPC,F_M_ATPCPS,F_M_NAIENG,F_M_NAIPE,F_M_PCE,F_M_PEENG,F_S_ATERPC,F_S_ENG,F_S_NAIENG,F_S_NAIPE,F_S_PEENG,F_S_PS • Date de fermeture est vide 	100011128459 100011128456																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>(Information</th> <th>Comparaison</th> <th>Valeur</th> <th>) Suite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identifiant atelier</td> <td>Egal à</td> <td>EGET_P - Numéro EGET Porcin</td> <td>et</td> </tr> <tr> <td>Classe atelier</td> <td>Dans la liste</td> <td>F_M_ATERPC,F_M_ATPCPS,F_M_NAIENG,F_M_NAIPE,F_M_PCE,F_M_PEENG,F_S_ATERPC,F_S_ENG,F_S_NAIENG,F_S_NAIPE,F_S_PEENG,F_S_PS</td> <td>et</td> </tr> <tr> <td>Date de fermeture</td> <td>Est vide</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			(Information	Comparaison	Valeur) Suite	Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET Porcin	et	Classe atelier	Dans la liste	F_M_ATERPC,F_M_ATPCPS,F_M_NAIENG,F_M_NAIPE,F_M_PCE,F_M_PEENG,F_S_ATERPC,F_S_ENG,F_S_NAIENG,F_S_NAIPE,F_S_PEENG,F_S_PS	et	Date de fermeture	Est vide						
(Information	Comparaison	Valeur) Suite																			
Identifiant atelier	Egal à	EGET_P - Numéro EGET Porcin	et																			
Classe atelier	Dans la liste	F_M_ATERPC,F_M_ATPCPS,F_M_NAIENG,F_M_NAIPE,F_M_PCE,F_M_PEENG,F_S_ATERPC,F_S_ENG,F_S_NAIENG,F_S_NAIPE,F_S_PEENG,F_S_PS	et																			
Date de fermeture	Est vide																					

2.2- Récupération des filtres

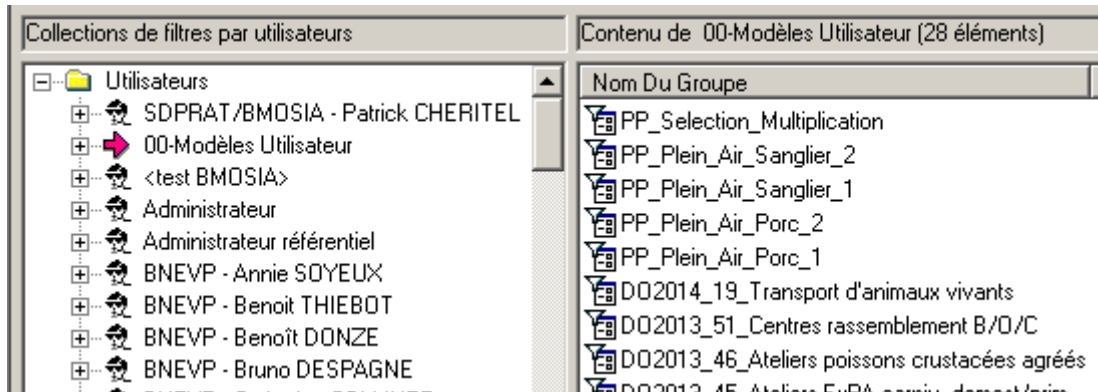
Ces filtres, mis à la disposition des services, doivent être récupérés dans votre profil afin de pouvoir être utilisés. Pour cela, il est nécessaire de les récupérer de la manière suivante :

- aller dans le module « [Gestion des établissements](#) » - Onglet « [PAR ATELIER](#) »
- poser un filtre sur « [Atelier](#) »

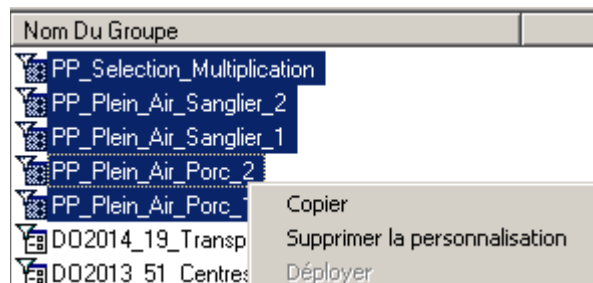


- aller dans l'onglet « [Atelier \(Gen\)](#) »

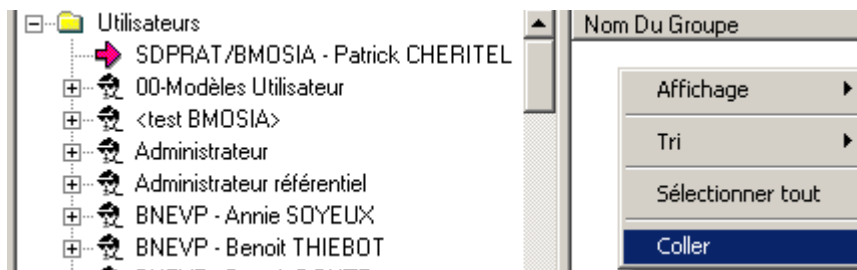
- cliquer sur le bouton « [Collection](#) »
- aller dans l'onglet « [Collection de filtres par utilisateurs](#) »
- cliquer sur le dossier « [00_Modèles utilisateur](#) »
- dans la fenêtre de droite, le liste des modèles apparaît



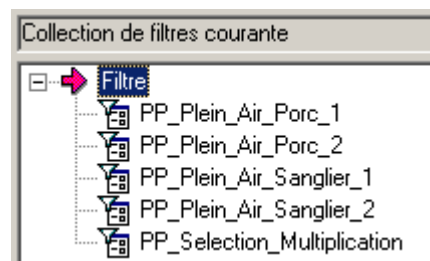
- sélectionner les filtres modèles en les copiant



- sélectionner votre dossier modèle et coller les filtres copiés



- Les filtres récupérés apparaissent maintenant dans l'onglet « [Collection de filtres courante](#) ». Ils pourront être rapatriés à partir de ce dossier dans la phase de sélection des ateliers.



3- Création des interventions filles


La création des interventions filles se fait en 2 étapes :

- la 1ère étape consiste à sélectionner l'ensemble des ateliers concernés
- la 2ième étape consiste à générer un nombre d'interventions filles par atelier sélectionné


Les critères de génération des interventions filles à partir des IM sont les suivants :

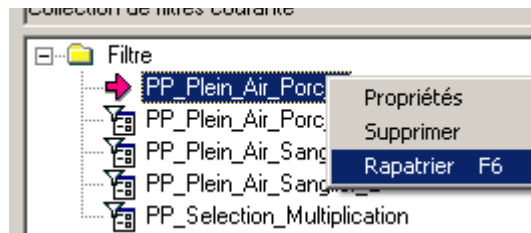
IM	Libelle du plan prévisionnel	Règles de sélection des ateliers
100011128549	Surveillance Aujeszky Sanglier en production	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Sanglier_1 » puis sélection ateliers• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Sanglier_2 » puis sélection ateliers• Générer 1 intervention par atelier
100011128462	Surveillance Aujeszky Porc en production	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Porc_1 » puis sélection ateliers• Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Porc_2 » puis sélection ateliers• Générer 1 intervention par atelier
100011128459	Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplication	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer le filtre « PP_Selection_Multiplication » en sélection ateliers• Générer 1 intervention par atelier
100011128456	Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer le filtre « PP_Selection_Multiplication » en sélection ateliers• Générer 3 interventions par atelier
100011128454	Surveillance PPC à l'abattoir	

3.1- Sélection des ateliers

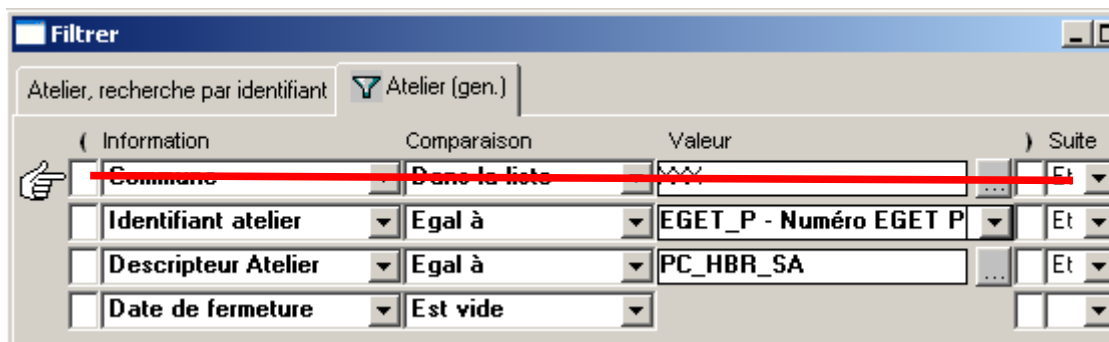
- Module « Gestion des établissements »
- Onglet « [Par atelier](#) » 
- Sélectionner l'option « [Filtrer](#) » à partir du clic droit



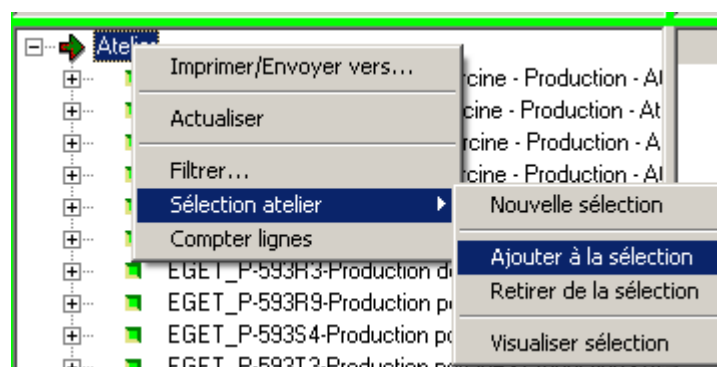
- Cliquer sur l'onglet 
- Vous pouvez rechercher, à partir du bouton « [Collection](#) », les filtres qui ont été théoriquement déposés dans le dossier « [00-Modèles Utilisateur](#) » ou rapatrier dans votre dossier des modèles.



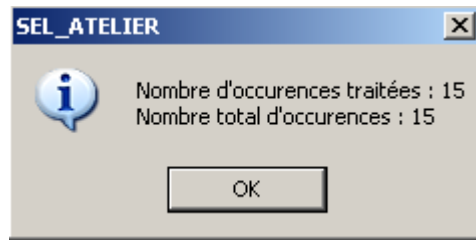
- En l'absence de la présence de ces modèles, vous pouvez les créer vous-même en se référant au chapitre 2
- Paramétrer le filtre et penser à ne pas conserver la ligne liée à la commune. Il suffit de se placer sur cette ligne et par un clic droit, choisir « [Supprimer ligne](#) »



- Appliquer le filtre en cliquant sur « [OK](#) »
- La liste des ateliers répondant aux critères s'affiche
- Sélectionner ces ateliers à partir de l'option contextuel « [Sélection atelier](#) » puis « [Ajouter à la sélection](#) »

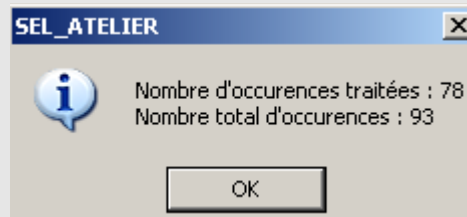


- Un message vous informe du nombre d'ateliers placés dans la sélection

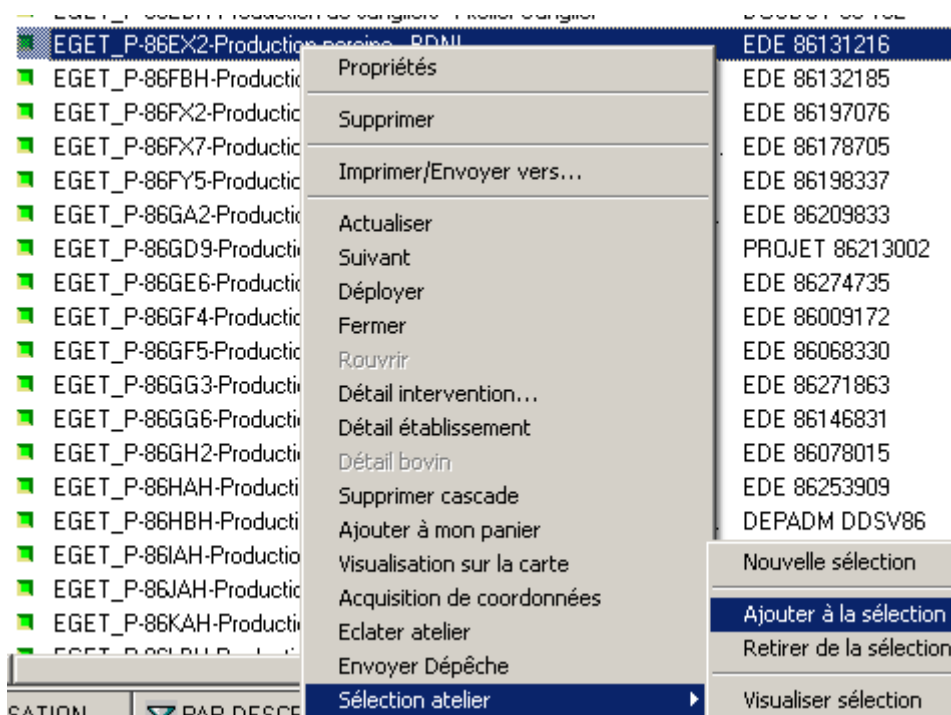


Dans le cas des interventions modèles liées à la production plein-air, on applique le filtre 1 et on mémorise les ateliers sélectionnés, puis on applique le filtre 2 pour compléter la première sélection afin de mémoriser l'ensemble des ateliers.

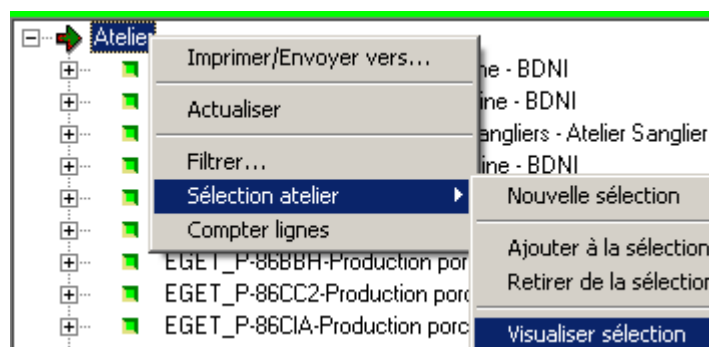
Le message vous informe de cet état : Nombre d'occurences traitées (filtre 2) et Nombre total d'occurences (filtre 1 + filtre 2)



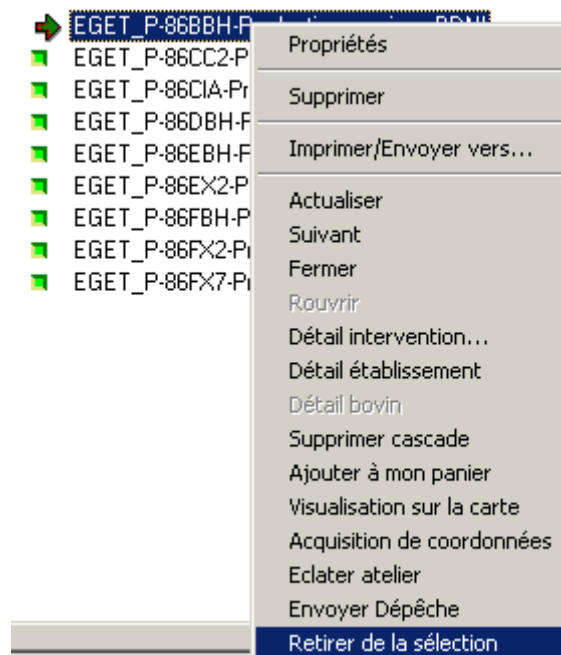
- En fonction de la fiabilité des données de BDPORC et des données terrain, il peut être nécessaire de mettre à jour cette sélection :
- soit en ajoutant des ateliers
 - † rechercher le ou les ateliers à rajouter
 - † les rajouter par le menu contextuel « [Sélection Atelier](#) » → « [Ajouter à la sélection](#) »



- Soit en retirant les ateliers de la sélection effectuée
 - † Visualiser le contenu de la sélection à partir du menu contextuel « [Sélection Atelier](#) » → « [Visualiser sélection](#) »



- † Cliquer sur l'onglet « [Sélection Atelier](#) »
- † Sélectionner le ou les ateliers à retirer et les supprimer de la sélection à partir du menu contextuel « [Retirer de la sélection](#) »



3.2- Génération des interventions filles

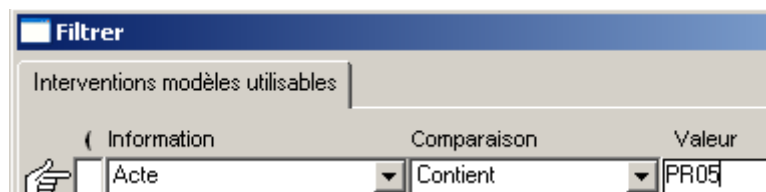
- Cette génération se fait à partir de l'intervention modèle :
 - † sur les ateliers sélectionnés précédemment
 - † en précisant le nombre d'interventions à créer sur chaque atelier (1 ou 3 selon l'IM)

- Module « [Plans prévisionnels](#) » 

- Onglet « [Interventions modèles](#) » 

- Sélectionner « [Intervention modèle utilisable](#) » et par un clic droit « [Filtrer](#) »

- Préciser le critères de filtrage



- Les IM liées à l'acte commençant par **PR05** apparaissent

N° Intervention	Libellé	Contexte
100011128549	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Sanglier en production	PR05_TERR_SRVS_DEPCOLSG Dépistage collectif par le vétérinaire
100011128462	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en production	PR05_TERR_SRVS_DEPCOLSG Dépistage collectif par le vétérinaire
100011128459	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplica	PR05_TERR_SRVS_DEPCOLSG Dépistage collectif par le vétérinaire
100011128456	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication	PR05_TERR_SRVS_DEPCOLSG Dépistage collectif par le vétérinaire
100011128454	Prophylaxie porcine-Surveillance PPC à l'abattoir	PR05_TERR_SRVS_DEPCOLSG Dépistage collectif par le vétérinaire
100007964979	SPR05 - Surveillance PPC - Trichine des sangliers sauvages-1	PR05_TERR_SRVS_PPC_TRC_SG Surveillance PPC - Trichine sangliers s...
100007964975	SPR05 - Surveillance PPC - Trichine des sangliers sauvages-2	PR05_TERR_SRVS_PPC_TRC_SG Surveillance PPC - Trichine sangliers s...
100007964971	SPR05 - Surveillance PPC - Trichine des sangliers sauvages-3	PR05_TERR_SRVS_PPC_TRC_SG Surveillance PPC - Trichine sangliers s...

- Sélectionner le modèle souhaité et par un clic droit choisir « [Créer des interventions](#) »

Liste des interventions modèles utilisables (8 éléments)	
N° Intervention	Libellé
100011128549	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Sanglier en production
100011128462	Prophylaxie porcine-9
100011128459	Prophylaxie porcine-5
100011128456	Prophylaxie porcine-5
100011128454	Prophylaxie porcine-5
100007964979	SPR05 - Surveillance
100007964975	SPR05 - Surveillance
100007964971	SPR05 - Surveillance

- Imprimer
- Actualiser
- Déployer
- Propriétés modèle...
- Créer interventions...**
- Supprimer modèle
- Voir interventions...

- Cocher « **Sélection atelier** » et préciser le nombre d'interventions filles à créer sur chaque atelier



Pour les interventions filles (Porc – Sélection/Multiplication) générés à partir de l'IM **100011128456** , le nombre d'interventions par atelier est **3**

CREER INTERVENTIONS

Création des interventions à partir de

Sélection établissement
 Sélection atelier
 Niveau du panier

Nombre d'interventions a créer par site

Nombre:

Dates prévisionnelles

Reprise des dates de la campagne Autres dates

à faire au plus tôt: à faire au plus tard:

à faire de préférence:

Niveau de suivi pour les interventions créées

Libellés existants:

Niveau de suivi:

Libellé:

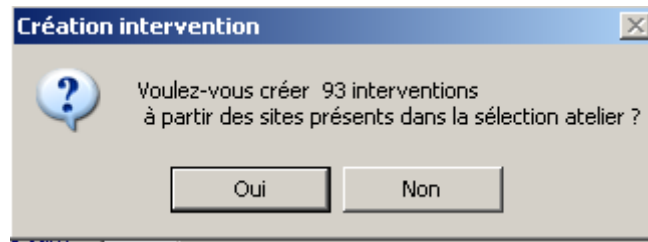
Stratégie de mise à jour du niveau de suivi

Ajoute Annule / Remplace



Il y possibilité de préciser un **Niveau de suivi** pour faciliter la recherche des interventions filles créés

- Confirmer la création des interventions filles

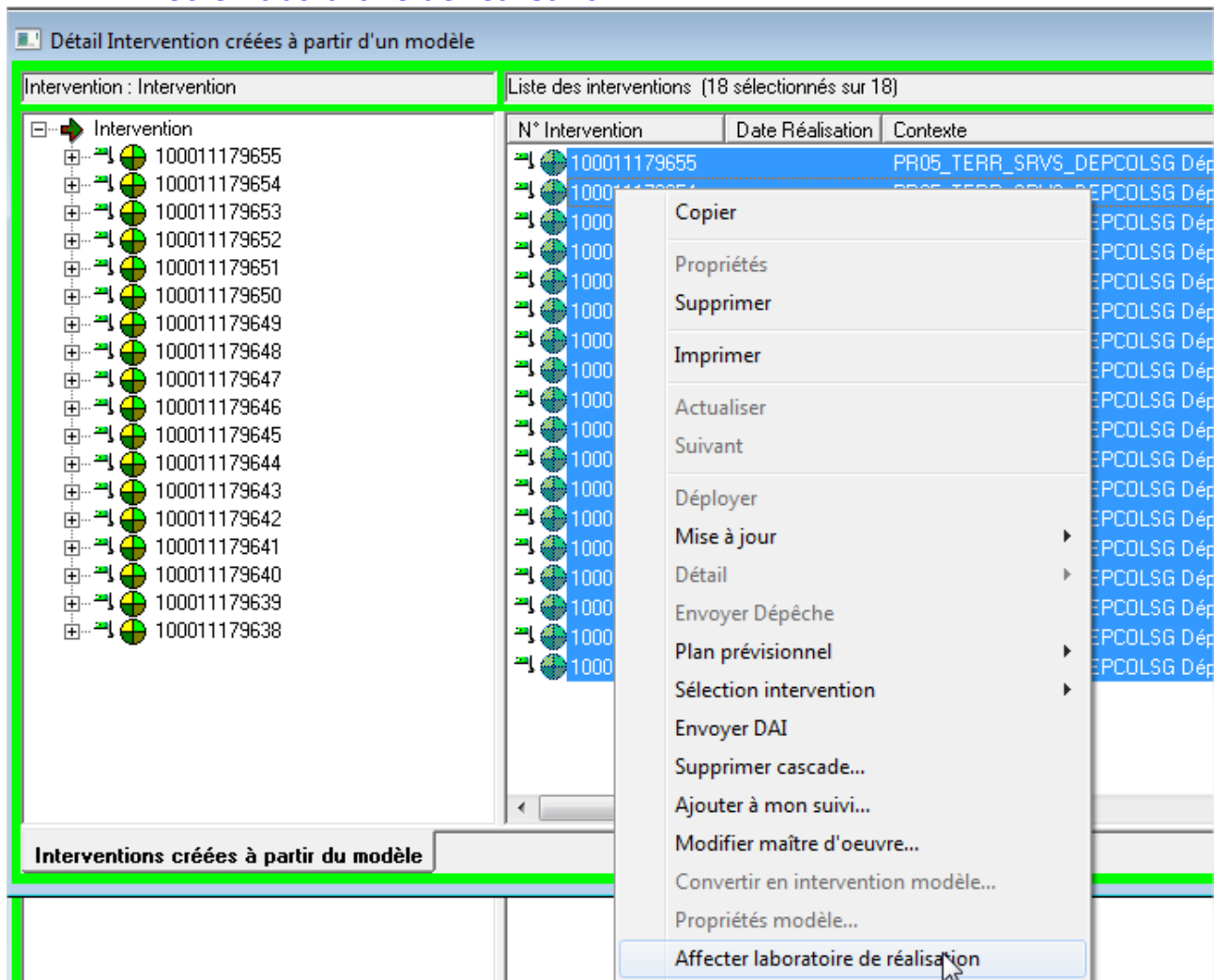


3.3- Affectation du laboratoire

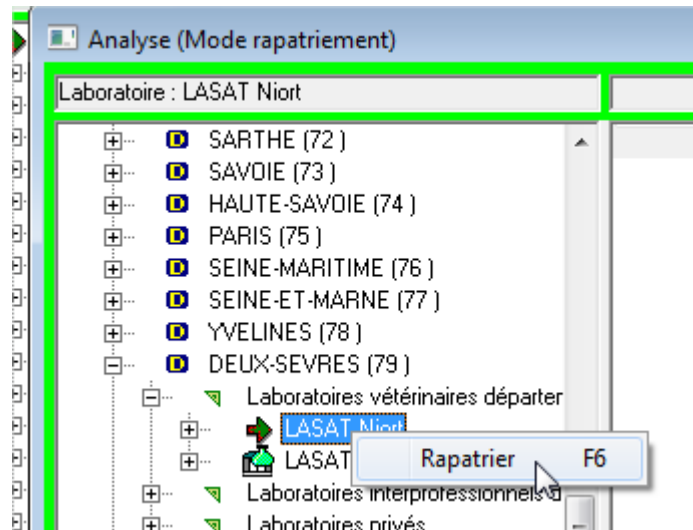
Il est important d'affecter un laboratoire de réalisation à chaque plan d'analyse pouvant être mis en œuvre dans la campagne de prophylaxie. Ce paramétrage permettra de ne pas préciser cette information lors de l'envoi des demandes d'analyse.

Quand les interventions créées s'affichent dans la fenêtre externe :

- Sélectionner les interventions et par le menu contextuel, sélectionner « [Affecter laboratoire de réalisation](#) »



- Cliquer sur l'onglet « [Autre laboratoire par département](#) »
- Rechercher le laboratoire et le rapatrier



NE PAS OUBLIER CETTE ETAPE

L'affectation du laboratoire est plus complexe si elle n'est pas faite à ce moment

Si les prélèvements ont été envoyés à un laboratoire différent de celui affecté dans Sigal, plusieurs solutions sont possibles. Il convient ainsi :

- Soit de demander au laboratoire qui a reçu les prélèvements de les renvoyer au bon laboratoire initialement identifié ;
- Soit que le laboratoire destinataire demande une DAI (sur le numéro d'intervention du DAP reçu) auprès de la DDecPP qui affecte le laboratoire et envoie la DAI. Le laboratoire renvoie ensuite le RAI.

3.4- Impression des DAP

DAP : Document d'Accompagnement des Prélèvements

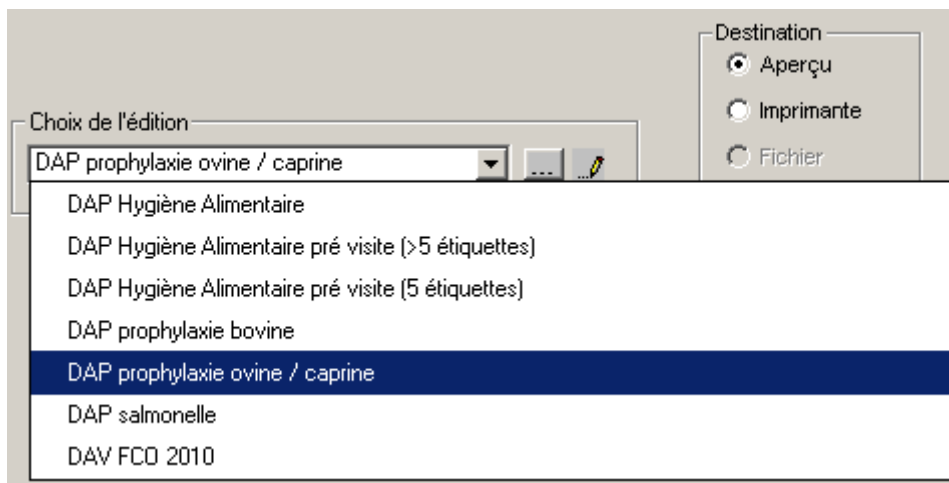
Ces documents accompagnent les échantillons qui seront envoyés aux laboratoires pour être analysés.

L'impression des DAP peut se faire en masse en sélectionnant plusieurs interventions, notamment en utilisant le n° de suivi mis sur le lot d'interventions filles générées précédemment.

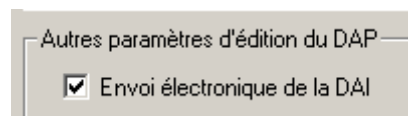
- Sélectionner les interventions et choisir « [Imprimer](#) » à partir du clic droit

Liste des interventions (7 sélectionnés sur 17)		
N° Intervention	Date Réalisation	Contexte
108611297590		PR05_MAIN_T
108611297589		PR05_MAIN_T
108611297588		PR05_MAIN_T
108611297587		PR05_MAIN_T
108611297586		PR05_MAIN_T
108611297585		PR05 MAIN T
10861129758		
10861129758		
10861129758		
10861129758		
10861129758		
10861129758		

- Dans la liste des modèles proposés, choisir le DAP lié à la prophylaxie porcine (DAP prophylaxie porcine : /!\ copie d'écran non actualisée)



- Dans les paramètres d'impression, vous pouvez décider ou non d'envoyer la DAI associée au DAP, sous réserve que :
 - † le laboratoire de réalisation ait été affecté
 - † vous ayez confirmé l'impression des DAP



- Cliquer sur le bouton « [Imprimer](#) »

3.5- Envoi des DAI

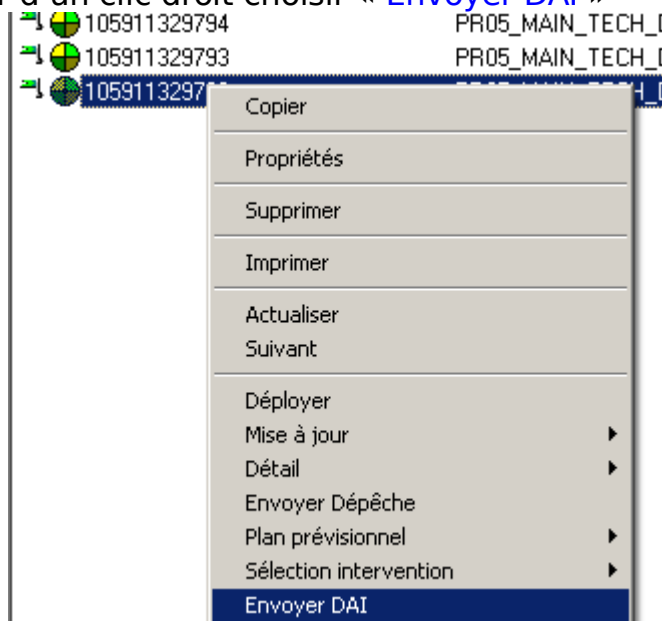
DAI : **D**emande d'**A**nalyse **I**nformatisée

Suite à l'impression des DAP, l'envoi des DAI a été normalement réalisé. Ce point peut être vérifié en déployant l'intervention et en contrôlant la colonne « [Date Demande](#) »

Récepteur	Sigle	Date Demande	Etat
Laboratoire Départemental Public du Nord	LVD059A	18/12/2014	N

Si la DAI n'a pas été envoyé et que vous souhaitez l'envoyer :

- sélectionner les interventions pour lesquelles vous souhaitez envoyer une DAI et à partir d'un clic droit choisir « **Envoyer DAI** »

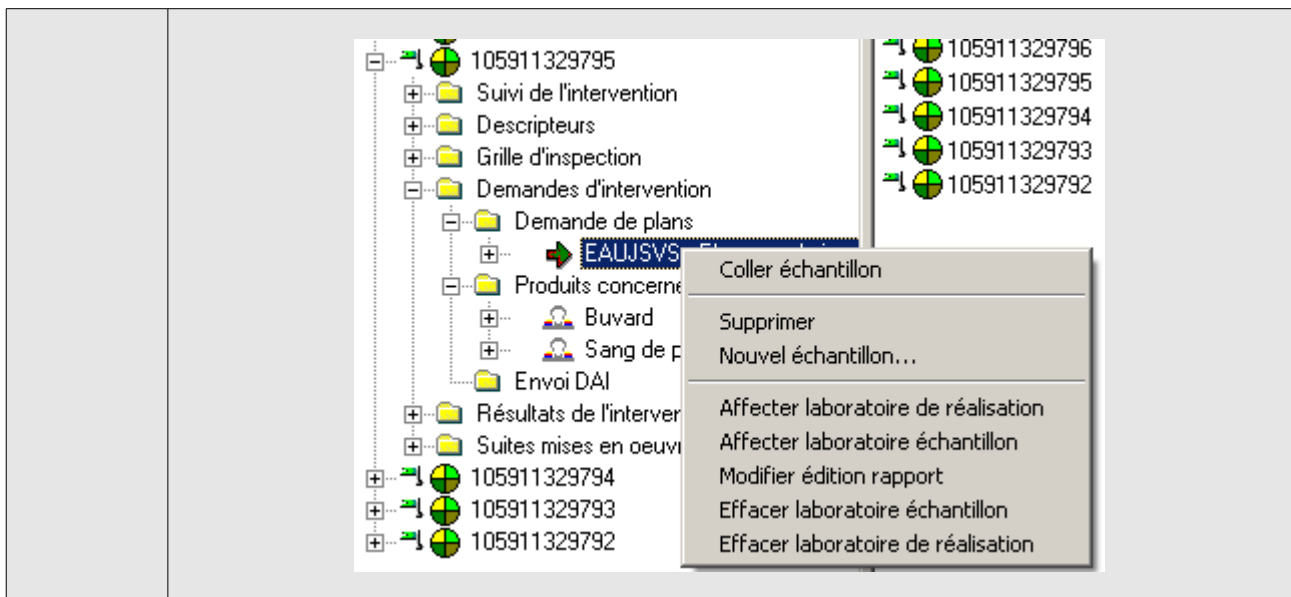


- Confirmer l'envoi de la DAI



Attention il faut s'assurer d'avoir affecté un laboratoire de réalisation

- déployer l'intervention
- au niveau du ou des plans d'analyse choisir « **Affecter laboratoire de réalisation** »
- suivre la procédure de rapatriement du laboratoire indiquée au chapitre 3.3
- il faudra affecter le même laboratoire pour l'ensemble des plans d'analyses de l'intervention

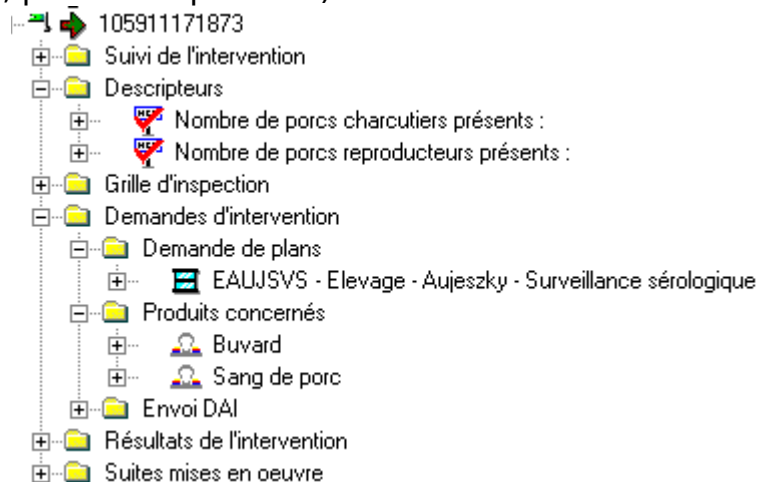


4- Exploitation des interventions

Vous pourrez retrouver les interventions filles à partir du module « [Gestion des interventions terrain](#) » en appliquant un filtre

Sur l'intervention vous trouverez différentes informations :

- celles issues de l'intervention modèle (descripteurs d'intervention, plan d'analyse, produits à prélever)



- celles issues de l'atelier sélectionné, du plan prévisionnel, ..
- celles qui seront à compléter (ressource, date de réalisation, ...).

Site d'intervention Etablissement : GAEC DE LA GOELLE Mot directeur : DELAGOELLE Identifiant : EDE - Numéro EDE d'exploitation 59474216 Atelier : EGET_P-592RU-Production porcine - BDN		Acte de référence Programme : SPR05 - Action sanitaire dans l'espèce porcine Dossier : Terrain Sous dossier : Surveillance sanitaire Acte : Dépistage collectif par le vétérinaire Sigle Acte : PR05_TERR_SRV5_DEPCOLSG	
Adresse du site d'intervention 1325 Rue La Goëlle 59550 PRISCHES Téléphone : 0327779374		Acteur maître d'oeuvre et Ressource Acteur : RAMETTE/DESSARS/GAVAGE Mot directeur : RAMETTE_DESSARS_GAVA Identifiant : ORDRE - Numéro inscription Ordre 502815 Ressource : Date d'intervention du VS : 00/00/0000	
Origine Indicateur partiel <input type="checkbox"/> Intervention origine <input type="checkbox"/> Département : 59		Plan prévisionnel : Prophylaxie porcine-Campagne 2015 Intervention modèle : 100011128462-Prophylaxie porcine-Surveillance Aujesky Porc en production	
Dates prévisionnelles de réalisation A faire au plus tôt le : 12/11/2014 A faire de préférence le : 01/07/2015 A faire au plus tard le : 30/10/2015			
* 105911171873, créé le 12/11/2014, modifié le 12/11/2014 par DDSV59_DGAL_Profil Formation			Dupliquer Détail intervention...

Sur la base des informations que les DDecPP et les laboratoires auront renseignées, une extraction des données de réalisation de la prophylaxie sera réalisée une fois par mois et mise à disposition sur le portail Sigal afin de suivre la réalisation de la campagne annuelle.